



Conseil des Ministres du 24 octobre 2012

Actualité législative publié le **24/10/2012**, vu **1494 fois**, Auteur : [Maître Dominique Troy](#)

Le Communiqué du Gouvernement à l'issue du Conseil des Ministres du 24 octobre 2012 indique que le ministre des affaires étrangères a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour ce qui est d'Aruba relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, et un projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions.

L'accord concernant Aruba vise à mettre en place un cadre général qui permette un échange effectif de renseignements, conformément aux standards internationaux en la matière. Il doit notamment permettre la levée d'un éventuel secret bancaire.

Il s'agit de mieux lutter contre l'évasion et la fraude fiscales à destination d'Aruba, pays désigné par l'Organisation de coopération et de développement économiques jusqu'en septembre 2009 comme non coopératif en matière fiscale.

L'avenant à la convention fiscale franco-omanaise a également pour objet la mise en place d'un cadre général permettant un échange effectif de renseignements, en permettant également la levée d'un éventuel secret bancaire.